

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE  
Mme Séverine LE FLOCH à Mme Marylise FOIDART  
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE  
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 novembre 2021
Date de l'affichage	24 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

-----  
**2021 115      Convention avec l'association « Les Chrysalides » pour la Maison des  
Assistants Maternelles (MAM) à Polignac**

*Rapporteur* : F. Ballester

Trois auxiliaires de puériculture ont développé un projet de Maison des Assistants Maternelles (MAM) afin de venir renforcer l'offre de garde d'enfants sur la Ville de Guidel.

Elles offriront, au sein de locaux municipaux, sur le site de l'ancienne école de Polignac, un accueil pour 12 enfants avec un agrément de 4 enfants chacune. Elles adapteront leurs accueils en fonction des demandes des familles.

Une association type loi 1901 a été créée pour répondre au montage de la structure. Le montant du loyer est fixé à 300,00 € la première année et sera révisable les années suivantes.

Il est donc proposé une convention contractualisant la mise à disposition des locaux de Polignac.

La convention d'utilisation de locaux municipaux à l'association « Les Chrysalides » est jointe en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission Education, jeunesse, sport et enfance du 3 novembre 2021,

**VU** l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 16 Novembre 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Les Chrysalides »

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 1er décembre 2021  
Le Maire,  
Joël DANIEL

